

Révision des « LDG Mobilités »

1^{ère} réunion - 08 septembre 2025

Ce projet de révision fait suite à une démarche de Lean management et à des enquêtes menées auprès des agents et des acteurs RH, qui ont confirmé la nécessité de faire évoluer les modalités actuelles de mobilité (cycle de printemps, fil de l'eau ABC, fil de l'eau à enjeux).

LES PRINCIPAUX CONSTATS dressés par l'administration et les acteurs RH convergent sur la nécessité de « simplifier et de rationaliser » le dispositif actuel :

COMPLEXITÉ ET ILLISIBILITÉ : Les agents jugent les trois types de procédures de mobilité (cycle de printemps, fil de l'eau ordinaire et à enjeux) complexes et les calendriers trop peu clairs.

INSUFFISANCE DE PUBLICATION : Le processus actuel crée des "trous d'air" durant l'année, sans aucune publication de postes en janvier/février et de mi-mars à fin mai.

CHARGE RH : La gestion des 13 campagnes qui se chevauchent entre mai et février est jugée trop lourde et rapide pour les bureaux RH de proximité et les SGCD (Secrétariats Généraux Communs Départementaux).

► Tout cela, nous l'avons annoncé lors de la mise en place des LDG Mobilités.

LES PISTES DE RÉFLEXION visent à simplifier les processus, fluidifier les publications, et maintenir la prise en compte des situations personnelles (sociales, familiales, médicales) ainsi que des priorités légales.

LES REVENDICATIONS DE LA CGT

1. Renforcer la Transparence et l'Équité

La CGT exige que les objectifs de clarté, de transparence, et d'efficacité annoncés par la DRH se traduisent par des garanties concrètes pour les agents, notamment :

- **CRITÈRES PUBLICS ET EXPLICITES** : Mise en place de critères de sélection et de classement transparents et objectivables, notamment pour les "postes à enjeux", afin d'éviter toute forme d'arbitraire dans les décisions de recrutement. Les candidats demandent plus de transparence sur les procédures et les délais.
- **HARMONISATION DES RÈGLES DE GESTION** : La procédure est jugée complexe par les SGCD en raison du manque de règles harmonisées entre ministères. La CGT revendique l'élaboration de règles de gestion claires, stables et communes, dont la DRH doit être garante.

2. Garantir les Droits Statutaires et Priorités Légales

L'engagement de l'administration à veiller au respect de l'application des priorités légales et à la prise en compte des situations personnelles et familiales est un point de vigilance majeur pour la CGT, qui demande :

- **APPLICATION STRICTE DES PRIORITÉS** : Un engagement chiffré sur le taux de réalisation des mobilités pour les agents bénéficiant d'une priorité légale (demande d'information formulée par les organisations syndicales).
- **ACCOMPAGNEMENT EFFICACE** : Renforcement de l'accompagnement des agents à toutes les phases du processus de mobilité, notamment ceux subissant des contraintes géographiques ou personnelles importantes.

3. Encadrer le "Fil de l'Eau" pour prévenir l'Arbitraire

Si la simplification vers un format unique de fil de l'eau est envisagée, la CGT met en garde contre une hyper-flexibilité qui dégraderait le contrôle syndical (minime et insuffisant mais toujours possible) et les possibilités de planification pour les agents. La CGT s'oppose à une fréquence trop rapide ou continue qui pourrait nuire à la qualité du dialogue social et des processus RH et au contrôle du respect des règles établies par l'administration. L'objectif doit rester la fluidité et non la course permanente au recrutement.

Deux autres réunions sont prévues début nov. et début déc. Passage en CSA ministériel fin 2025 / début 2026.

Mise en oeuvre du nouveau dispositif : courant 2026

La CGT vous invite à rester informés et à nous faire part de vos retours d'expérience et de vos attentes pour alimenter les prochaines étapes de négociation.